



SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AOÛT 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 22 août 2022, à 20 h.

Sont présents :
Madame la conseillère Anne Scott
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents :
Monsieur Alain Desjardins, directeur général
Me Pascale Synnott, greffière et directrice des
Services juridiques

Est absente :
Madame la conseillère Chantal Goyette

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 20 h 00.

1. CONSEIL MUNICIPAL

22-08-03 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption - procès-verbal du 11 juillet 2022

2. DIRECTION GÉNÉRALE

2.1. Autorisation de signatures - Addendum 2 relatif à la délégation de compétence en matière de prévention incendie avec Saint-Philippe





Ville de Candiac

2.2. Inscription au Sommet international de l'innovation en villes médianes (SIIViM)

2.3. Proclamation - *Semaine de la sécurité ferroviaire 2022*

3. **DIRECTION GÉNÉRALE - DIVISION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE L'INNOVATION**

3.1. Demande d'aide financière - Fonds de développement des communautés

4. **SERVICE DES COMMUNICATIONS**

5. **SERVICE DES FINANCES**

5.1. Dépôt - rapport des déboursés - juillet 2022

5.2. Dépôt - placement de deniers

5.3. Aide financière - Gestion Loisirs CSC

6. **SERVICES JURIDIQUES**

6.1. Autorisation de signatures - cession de terrain aux fins de parc - lot 5 907 900 (secteur TOD de la gare)

6.2. Autorisation de signatures - Acte de cession de rue et Addendum 2 à l'entente de développement de la rue de Sofia

7. **SERVICE DES LOISIRS**

7.1. Autorisation de signature - entente avec Zone Loisir Montérégie Inc. 2022-2023

7.2. Aide financière - athlètes

7.3. Aide financière - Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation

8. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

8.1. Dépôt - liste des personnes engagées - période du 12 juillet au 22 août 2022

8.2. Autorisation de signatures - lettres d'entente BA-2022-06 et BU-2022-04

8.3. Nomination - *employé réseau*, section Réseaux d'aqueduc et d'égout

8.4. Embauche - employé cadre - *conseiller en environnement*, Service des travaux publics

8.5. Embauche - *secrétaire*, Service des loisirs





8.6. Embauche - *opérateur*, division Alimentation en eau

9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION INFRASTRUCTURES

9.1. Révision budgétaire - réfection de l'avenue Bayard et de la place de Bretagne (travaux)

9.2. Octroi de contrat - acquisition d'un arbre solaire pour la place de la Fonderie

9.3. Octroi de contrat - services professionnels en ingénierie - mise à jour du Plan directeur sanitaire et du Plan de gestion des débordements

10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

10.1. Approbation - demandes de P.I.I.A. - 28 juin et 9 août 2022

10.2. Demandes de dérogations mineures

10.3. Demandes au MTQ - ajouts et modifications sur l'autoroute 30 et la route Q-132

10.4. Demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC - activités industrielles en bordure des autoroutes et de la route 132

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

11.1. Autorisation de signatures - entente avec la Régie incendie - services de réparation mécanique

11.2. Regroupement d'achat de l'UMQ - sel de déglçage - appel d'offres CS-20222023

11.3. Regroupement d'achat de l'UMQ - fourniture et livraison de sulfate d'aluminium - appel d'offres CHI-20222023

11.4. Octroi de contrat - acquisition d'un camion nacelle d'émondage - appel d'offres 2228-TP

11.5. Octroi de contrat - acquisition d'un camion avec boîte à copeaux - appel d'offres 2236-TP

12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

12.1. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 1008-009 - stationnement hivernal

12.2. Dépôt - Règlement d'emprunt 1493 - plans et devis et construction du chalet à la place de la Fonderie - certificat sur le résultat du registre





13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

**22-08-04 ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DU
11 JUILLET 2022**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil du 11 juillet 2022.

2. DIRECTION GÉNÉRALE

**22-08-05 AUTORISATION DE SIGNATURES - ADDENDUM 2
RELATIF À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE
EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE AVEC
SAINT-PHILIPPE**

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0299;

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale relative à la délégation de compétence en matière de prévention incendie conclue le 20 juin 2013 avec la Municipalité de Saint-Philippe, pour une durée de 10 ans, et l'Addendum 1 conclu le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT le regroupement du service incendie de Candiac avec la Régie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries (Régie), le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 de l'Entente doit être modifié en raison du regroupement avec la Régie;

CONSIDÉRANT la résolution 22-07-177 adoptée le 12 juillet 2022 par la Ville de Saint-Philippe confirmant son intention de résilier l'Entente à sa date de terminaison, soit le 19 juin 2023.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvé l'Addendum 2 relatif à l'entente précitée, tel que soumis aux membres du conseil;

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer cet Addendum, pour et au nom de la Ville de Candiac.





Voir procès-verbal de correction :
résolution
22-08-06

22-08-06 INSCRIPTION AU SOMMET INTERNATIONAL DE L'INNOVATION EN VILLES MÉDIANES (SIIVIM)

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0308

CONSIDÉRANT le *Sommet international de l'innovation en villes médianes* (SIIViM) qui se déroulera du 25 au 27 octobre 2022, à Thetford Mines;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Daniel Grenier est membre du Comité Ville intelligente de la Ville de Candiac.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisée l'inscription du conseiller Daniel Grenier à l'événement SIIViM, pour un montant de 375 \$, plus les taxes applicables;

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à rembourser à monsieur Grenier, sur présentation des pièces justificatives, les frais relatifs à sa participation à cet événement.

22-08-07 PROCLAMATION - SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE 2022

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0283;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de sensibiliser les citoyens à l'importance de respecter les signaux d'avertissement aux passages à niveau et à l'interdiction de s'introduire sur les propriétés ferroviaires afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac proclame la semaine du 19 au 25 septembre 2022, *Semaine de la sécurité ferroviaire* afin de soutenir les efforts de l'organisme Opération Gareautrain d'accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à madame Marie-Pier Triganne du Canadien National.





3. DIRECTION GÉNÉRALE - DIVISION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE L'INNOVATION

22-08-08 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0303;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de développement des communautés (FDC) 2022 de la MRC de Roussillon offre un soutien financier sous forme de subvention aux projets innovants, structurants et concertés de développement des communautés et visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac dispose des sommes réservées suivantes, pour un total de 75 556 \$:

Années	Montants
FDC 2021	25 000 \$ (montant déjà versé provenant d'un projet reporté et d'un projet annulé)
FDC 2022	50 556 \$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière de 75 556 \$ à la MRC de Roussillon dans le cadre du FDC pour les projets suivants :

Projets	Montants financés par FDC
Stratégie structurante de verdissement	20 000 \$ (montant déjà reçu en 2022)
Contrôle à distance des lumières au skatepark	10 556 \$ (5 000 \$ déjà reçu en 2022)
Construction d'un chalet à la place de la Fonderie	22 500 \$
Suite du parcours cycliste éducatif	22 500 \$

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe soit désigné(e) signataire et autorisé(e) à déposer la demande d'aide financière et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac.

4. SERVICE DES COMMUNICATIONS





5. SERVICE DES FINANCES

22-08-09 DÉPÔT - RAPPORT DES DÉBOURSÉS - JUILLET 2022

La trésorière dépose au conseil le rapport des déboursés effectués et autorisés pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2022 pour un total de 18 073 978,18 \$.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

22-08-10 DÉPÔT - PLACEMENT DE DENIERS

La directrice du Service des finances et trésorière dépose au conseil le rapport de placement de deniers effectué et autorisé en vertu de la résolution 16-08-13.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

22-08-11 AIDE FINANCIÈRE - GESTION LOISIRS CSC

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0311;

CONSIDÉRANT l'entente entre la Ville de Candiac et l'organisme Gestion CSC concernant l'exploitation du Complexe Sportif de Candiac;

CONSIDÉRANT les estimations des dépenses à venir de Gestion CSC.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE lui soit accordée une aide financière de 70 000 \$ et que ce montant soit ajusté, le cas échéant, au 31 décembre 2022.

6. SERVICES JURIDIQUES

22-08-12 AUTORISATION DE SIGNATURES - CESSIION DE TERRAIN AUX FINS DE PARC - LOT 5 907 900 (SECTEUR TOD DE LA GARE)

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0309;

CONSIDÉRANT l'Entente relative à des travaux municipaux pour le développement domiciliaire du TOD de la gare, phase 1 conclue le 25 novembre 2019 et l'Addenda 1 conclu le 19 novembre 2020;





Ville de Candiac

CONSIDÉRANT la cession aux fins de parc du lot 5 907 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, désigné comme parc central.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac accepte la contribution aux fins de parc du lot 5 907 900 de la part du promoteur et propriétaire 9225-8813 Québec inc., pour la somme de 1 \$, aux conditions prévues à l'Entente;

QUE tous les frais et honoraires professionnels inhérents à cette cession soient assumés par le promoteur cédant, conformément à l'Entente;

QUE la directrice des Services juridiques ou le directeur général ou la directrice générale adjointe, et le maire ou le maire suppléant, soient désignés signataires de l'acte de vente notarié à intervenir, ainsi que de tous documents incidents à la cession, pour et au nom de la Ville de Candiac.

22-08-13 AUTORISATION DE SIGNATURES - ACTE DE CESSION DE RUE ET ADDENDUM 2 À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RUE DE SOFIA

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0306;

CONSIDÉRANT l'Entente de développement domiciliaire les cités d'Europe - dernière phase - prolongement et fin de la rue de Sofia conclue le 22 janvier 2016 et son Addenda conclu le 8 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac, le promoteur 9217-2030 Québec inc. et le constructeur 9275-5933 Québec inc. conviennent de procéder à la modification de cette Entente afin, notamment, que la Ville de Candiac reçoive une compensation monétaire pour les déficiences mineures constatées lors de la réception définitive des travaux le 25 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE, suivant la réception définitive des travaux, la Ville doit recevoir la cession des lots 5 763 380, 5 763 381, 5 763 382, 5 595 303, 5 595 304, 5 595 305, 5 595 306 et 6 264 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, de la part du constructeur et propriétaire 9275-5933 Québec inc.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvé l'Addendum 2 relatif à l'Entente précitée, tel que soumis aux membres du conseil;

QUE le directeur du Service du développement durable du territoire ou son remplaçant soit autorisé à signer cet Addendum, pour et au nom de la Ville de Candiac;





Ville de Candiac

QUE la Ville de Candiac accepte la cession des lots ci-haut mentionnés de la part du propriétaire constructeur, pour la somme de 1 \$, le tout conformément aux termes et conditions prévues à l'entente;

QUE tous les frais et honoraires professionnels inhérents à cette cession soient assumés par le constructeur cédant, conformément à l'entente;

QUE la directrice des Services juridiques ou le directeur général ou la directrice générale adjointe, et le maire ou le maire suppléant, soient désignés signataires de l'acte de vente notarié à intervenir, ainsi que de tous documents incidents à la cession, pour et au nom de la Ville de Candiac.

7. SERVICE DES LOISIRS

22-08-14 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE AVEC ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC. 2022-2023

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0296.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée l'Entente - Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH-1) - 2022-2023 avec Zone Loisir Montérégie Inc., telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe soit désigné(e) signataire pour l'application de la présente entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

22-08-15 AIDE FINANCIÈRE - ATHLÈTES

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0287.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les aides financières suivantes, conformément au Programme d'aide financière aux athlètes :





Ville de Candiac

Événements	Nom des participants	Montants
Championnat provincial de la Ligue Ringuette-Québec, catégorie Benjamine A, du 18 au 20 mars 2022, à Saint-Eustache (Québec)	Madame Alexane Beaudin	150 \$
Championnat provincial de la Ligue Ringuette-Québec, catégorie Atome A, du 25 au 27 mars 2022, à Québec (Québec)	Madame Frédérique Beaudin	150 \$
Championnat provincial de futsal, catégorie Juvénile féminin, division 3, les 23 et 24 avril 2022, à Gatineau (Québec)	Monsieur Jean-Marc Chacon (entraîneur)	150 \$
Championnats nationaux jeunesse 2022 de volleyball, du 18 au 21 mai 2022, à Edmonton (Alberta)	Madame Ève Meilleur Madame Arielle Rémillard Madame Léanne Rémillard	300 \$
Championnats nationaux jeunesse 2022 de volleyball, du 18 au 21 mai 2022, à Edmonton (Alberta)	Monsieur Gilbert Rémillard (entraîneur)	225 \$
Championnat provincial scolaire de flag football, catégorie Benjamin masculin, division 3, les 11 et 12 juin 2022, à Drummondville (Québec)	Monsieur Ryan Wei	150 \$

22-08-16 AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE - DONS, COMMANDITES ET ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0284.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les aides financières suivantes, conformément à la *Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes* :

<i>Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation</i>			
Organismes	Activités	Nature du soutien	Valeur
Fondation Anna-Laberge	Soirée-bénéfice du 6 octobre 2022	Commandite en service - gratuité de salle	2020 \$
La Maison d'hébergement L'Égide (2 ^e étape)	Souper-bénéfice du 22 octobre 2022	Commandite	500 \$
Fondation Gisèle Faubert inc.	Souper-spectacle du 29 octobre 2022	Commandite en service - gratuité de salle	2671,89 \$





8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

22-08-17 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - PÉRIODE DU 12 JUILLET AU 22 AOÛT 2022

Le directeur du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 12 juillet au 22 août 2022.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

22-08-18 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRES D'ENTENTE BA-2022-06 ET BU-2022-04

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0295.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente BA-2022-06 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs, relative à la reconnaissance d'expérience pour l'intégration dans la grille salariale, dans un contexte de rareté de main-d'oeuvre;

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente BU-2022-04 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus, relative à l'attribution du poste d'employé réseau, Service des travaux publics et à l'affichage du poste de journalier spécialisé classe 3, Service des travaux publics;

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur du Service des ressources humaines soient autorisés à signer les lettres d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

22-08-19 NOMINATION - EMPLOYÉ RÉSEAU, SECTION RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0301.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit nommé monsieur Robert Gougeon au poste d'employé réseau, section Réseaux d'aqueduc et d'égout, Service des travaux publics, col bleu régulier, classe 6, échelon 5, à compter du 23 août 2022, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377.





**22-08-20 EMBAUCHE - EMPLOYÉ CADRE - CONSEILLER
EN ENVIRONNEMENT, SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0294.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauchée madame Érienne Labbé-Faille au poste de *conseillère en environnement*, Service des travaux publics, classe 10, échelon 4 de la *Grille salariale des employés cadres intermédiaires et de premier niveau*, à compter du 19 septembre 2022, aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac* et à la lettre de la directrice générale adjointe en date du 12 août 2022 et conservée au dossier de l'employée.

**22-08-21 EMBAUCHE - SECRÉTAIRE, SERVICE
DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0292.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauchée madame Julie Deneault au poste de *secrétaire*, Service des loisirs, col blanc régulier, classe 6, échelon 1, à compter du 30 août 2022, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912.

**22-08-22 EMBAUCHE - OPÉRATEUR, DIVISION
ALIMENTATION EN EAU**

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0293.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauché monsieur Guillaume Martin au poste d'*opérateur*, division Alimentation en eau, Service des travaux publics, col bleu régulier, classe 7, échelon 1, à compter du 23 août 2022, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377.





**9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION
INFRASTRUCTURES**

**22-08-23 RÉVISION BUDGÉTAIRE - RÉFECTION DE
L'AVENUE BAYARD ET DE LA PLACE
DE BRETAGNE (TRAVAUX)**

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0290;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a octroyé à MSA Infrastructures inc. un contrat pour la réfection complète des infrastructures de l'avenue Bayard et la place de Bretagne (résolution 21-04-33);

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires et des frais de contingence sont nécessaires pour la réalisation des travaux prévus au contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le directeur du Service du développement durable du territoire ou son remplacement soit autorisé à effectuer les dépenses inhérentes au projet de réfection complète des infrastructures sur l'avenue Bayard et la place de Bretagne, jusqu'à concurrence d'un montant de 181 631,90 \$, plus les taxes applicables, financé à même le Règlement d'emprunt 1443;

QUE soit autorisé le versement des coûts additionnels identifiés pour les travaux contingents dans le cadre de ce projet à MSA Infrastructures inc.

**22-08-24 OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION D'UN
ARBRE SOLAIRE POUR LA PLACE DE
LA FONDERIE**

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0291;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire faire l'achat d'un arbre solaire pour la place de la Fonderie;

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été octroyé à cette fin lors de la séance du 15 février 2021 (résolution 21-02-11) et que, dans l'intervalle, les actifs de l'adjudicataire ont été repris par Patio Drummond ltée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Patio Drummond ltée le contrat pour l'acquisition d'un arbre solaire et d'un banc pour un montant de 80 980 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de la soumission 25035 et la présente résolution forment la convention liant les parties.





22-08-25 OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR SANITAIRE ET DU PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0275.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à WSP Canada inc. le contrat de services professionnels en ingénierie pour la mise à jour du *Plan directeur sanitaire* et du *Plan de gestion des débordements*, aux taux horaires soumis, pour un montant approximatif de 89 085 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services professionnels proposée et datée du 27 juillet 2022;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à la signature de l'entente de confidentialité des mandataires ou consultants prévue à l'annexe II du *Règlement 1438 sur la gestion contractuelle*.

10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

22-08-26 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. - 28 JUIN ET 9 AOÛT 2022

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0252;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 28 juin et du 9 août 2022.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration architecturale des demandes suivantes :

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR CONSTRUCTION D'UN PROJET RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL			
Approuver la demande de PIIA pour la construction d'un projet résidentiel multifamilial à l'adresse suivante :			
N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2022-06-049	200, avenue des Chênes	2022-20029	s.o.





PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AGRANDISSEMENT D'UN SECOND BÂTIMENT PRINCIPAL

Approuver la demande de PIIA pour l'agrandissement d'un second bâtiment principal industriel à l'adresse suivante :

N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2022-06-051	100, boulevard de l'Industrie	2022-20036	Que l'agrandissement soit entièrement à l'extérieur de la zone entourant la conduite d'aqueduc passant sur le terrain et que cette dernière fasse l'objet d'une servitude enregistrée en faveur de la Ville.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AGRANDISSEMENT

Approuver la demande de PIIA pour l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial de structure isolée à l'adresse suivante :

N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2022-06-054	60, place de Bretagne	2022-20034	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AFFICHAGE

Approuver la demande de PIIA pour l'affichage d'un bâtiment commercial à l'adresse suivante :

N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2022-06-058	160, boulevard Jean-Leman	2022-20051	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR CONSTRUCTION D'UN SOLARIUM

Approuver la demande de PIIA pour la construction d'un solarium 3 saisons à l'adresse suivante :

N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2022-06-059	52, place de Bretagne	2022-20053	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA MODIFICATION D'UN PIIA

Approuver la demande de PIIA pour la modification d'un PIIA approuvé à l'adresse suivante :

N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2022-08-061	1, avenue Jacques	2022-20067	s.o.





PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION DE FAÇADE

Approuver les demandes de PIIA pour les modifications de façade des bâtiments de structure isolée aux adresses suivantes :

N° recommandations	Adresses	N° demande PIIA	Condition
CCU-2022-06-055	26, rue de Douvaine	2022-20055	s.o.
CCU-2022-06-057	29, rang Saint-André	2022-20048	s.o.
CCU-2022-06-060	69, avenue d'Hochelaga	2021-20035	Que l'avant-toit de l'entrée principale soit retiré de façon à respecter une intégration plus harmonieuse.
CCU-2022-08-062	6, avenue Galilée	2022-20049	s.o.
CCU-2022-08-063	52, place de Chambord	2022-20065	s.o.
CCU-2022-08-064	62, place Berlioz	2022-20069	s.o.
CCU-2022-08-065	57, avenue d'Aberdeen	2022-20070	s.o.

22-08-27 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

a) Consultation du public sur les demandes :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique l'objet des dérogations mineures et demande aux personnes présentes si l'une d'elles désire se faire entendre sur les demandes suivantes :

- 170, boulevard Jean-Leman;
- 200, avenue des Chênes;
- 160, avenue d'Ibéria et 25, avenue d'Inverness;
- 26, rue de Douvaine;

Il n'y a aucune intervention.

b) Décisions du conseil :

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0274 et les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les avis publics de consultation publiés dans le délai de 15 jours imparti par la loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les dérogations mineures suivantes au *Règlement 5000 de zonage* à l'égard des immeubles identifiés ci-après et faisant partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie :





Ville de Candiac

170, BOULEVARD JEAN-LEMAN LOT 2 973 118 ZONE C-502	
No recommandation	CCU-2022-06-046
Dérogation mineure	<ul style="list-style-type: none">• Une enseigne détachée comportant un éclairage lumineux translucide pour le logo <i>Shell</i>, au lieu d'un éclairage par réflexion.
Conditions	<ul style="list-style-type: none">• Approbation de la demande de PIIA 2021-20165;• Réduction de la hauteur de l'enseigne à 3,7 mètres.

200. AVENUE DES CHÊNES LOT 6 424 700 ZONE H-440	
No recommandation	CCU-2022-06-050
Dérogations mineures	<ul style="list-style-type: none">• Deux différentes couleurs de fenêtres sur l'ensemble des façades, alors que le Règlement n'en permet qu'une seule;• Une façade principale comprenant un pourcentage d'ouvertures minimal de 41 % au premier plancher (rez-de-chaussée), au lieu d'un minimum de 60 %;• Un dégagement vertical minimal (hauteur plancher/plafond) de 3,20 mètres pour le rez-de-chaussée d'un bâtiment de la classe d'usages H-4 au lieu d'un minimum de 3,65 mètres;• Des conteneurs de matières résiduelles semi-enfouis localisés à l'extérieur du bâtiment pour la classe d'usage H-4 au lieu d'être localisés à l'intérieur dans un local réfrigéré.
Condition	Approbation de la demande de PIIA 2022-20029.





Ville de Candiac

160, AVENUE D'IBÉRIA (LOT 6 493 079) ET 25, AVENUE D'INVERNESS (LOT 6 493 080) ZONE I-170	
No recommandation	CCU-2022-06-052
Dérogations mineures	<ul style="list-style-type: none">• Une allée d'accès d'une largeur de 10,03 mètres au lieu d'un maximum de 7 mètres sur le lot 6 493 080;• Une allée d'accès commune dont la largeur est constituée de 10,37 mètres sur le lot 6 493 079 au lieu d'une largeur maximale de 7 mètres;• Une allée d'accès commune dont la largeur est constituée de 12,22 mètres sur le lot 6 493 080 au lieu d'une largeur maximale de 7 mètres;• Une entrée charretière d'une largeur de 12,49 mètres au lieu d'un maximum de 7 mètres sur le lot 6 493 079;• Une entrée charretière commune dont la largeur est constituée de 15,33 mètres sur le lot 6 493 079 au lieu d'une largeur maximale de 7 mètres;• Une entrée charretière commune dont la largeur est constituée de 15,33 mètres sur le lot 6 493 080 au lieu d'une largeur maximale de 7 mètres.

26, RUE DE DOUVAINE LOT 4 600 784 ZONE H-537	
No recommandation	CCU-2022-06-056
Dérogation mineure	<ul style="list-style-type: none">• Une façade principale comprenant 28,93 % de revêtement extérieur souple au lieu d'un maximum de 20 % dans la zone H-537.
Condition	<ul style="list-style-type: none">• Approbation de la demande de PIIA 2022-20055.

22-08-28 DEMANDES AU MTQ - AJOUTS ET MODIFICATIONS SUR L'AUTOROUTE 30 ET LA ROUTE Q-132

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0298;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire présenter diverses demandes relatives à l'autoroute 30 et à la route Q-132 (A-930) traversant son territoire, lesquelles sont sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ).





Ville de Candiac

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient autorisées les demandes suivantes auprès du MTQ :

- Ajouter la mention *Ville de Candiac* sur les panneaux situés sur la route Q-132 (A-930), sortie du chemin Saint-François-Xavier et de l'avenue Fouquet, et ce, dans les deux directions;
- Dans le but d'améliorer la quiétude de nos résidents, interdire l'utilisation des freins Jacob sur la portion de l'autoroute 30 traversant la Ville de Candiac et le long de la route Q-132 (A-930), dans les deux directions, entre le chemin Saint-François-Xavier et l'avenue Fouquet;
- Réaliser une étude de bruit le long de l'autoroute 30 et de la route Q-132 (A-930);

QUE le directeur du Service de développement durable du territoire ou son remplaçant soit autorisé à présenter ces demandes au MTQ, pour et au nom de la Ville de Candiac.

22-08-29 DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA MRC - ACTIVITES INDUSTRIELLES EN BORDURE DES AUTOROUTES ET DE LA ROUTE 132

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0304;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac compte environ 260 000 mètres carrés de propriétés publiques et privées adjacentes à l'emprise de la route 132, dont l'affectation est *Industrielle légère* et qui présentent un potentiel de développement et redéveloppement intéressant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite conserver une vitrine autoroutière esthétique, exempte d'espaces non aménagés;

CONSIDÉRANT QU'afin d'aller de l'avant, la Ville doit faire une demande de modification du Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac demande à la MRC de Roussillon d'apporter une correction au libellé de l'article 4.5.6 du Schéma d'aménagement afin de permettre les quais de chargement et de déchargement ainsi que les aires d'entreposage extérieur à moins de 100 mètres de l'emprise autoroutière et de la route 132, sous réserve d'un encadrement qualitatif adéquat géré par les municipalités concernées;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la MRC de Roussillon.





Ville de Candiac

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

22-08-30 AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE AVEC LA RÉGIE INCENDIE - SERVICES DE RÉPARATION MÉCANIQUE

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0286;

CONSIDÉRANT la demande de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries à la Ville de Candiac de faire appel à son expertise concernant des services d'entretien et de réparation mécanique pour une partie de sa flotte de véhicules.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée l'Entente relative à la fourniture de services d'entretien et de réparation mécanique, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur du Service des travaux publics ou son remplaçant soient autorisés à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

22-08-31 REGROUPEMENT D'ACHAT DE L'UMQ - SEL DE DÉGLAÇAGE - APPEL D'OFFRES CS-20222023

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0276;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a autorisé l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à procéder à un appel d'offres regroupé (résolution 18-04-34).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac prenne acte de l'octroi de contrat CS-20222023, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2022-2023, par l'Union des municipalités du Québec, à Mines Seleine (division de K+S Sel Windsor Ltée) pour une quantité de 1 850 t.m., pour un montant de 82,84 \$/t.m. (incluant transport), plus les taxes applicables;

QUE soit autorisé le paiement d'un montant approximatif de 153 254 \$, plus les taxes applicables, à Mines Seleine (K+S Sel Windsor Ltée).





**22-08-32 REGROUPEMENT D'ACHAT DE L'UMQ -
FOURNITURE ET LIVRAISON DE SULFATE
D'ALUMINIUM - APPEL D'OFFRES CHI-20222023**

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0305;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a autorisé l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à procéder à un appel d'offres regroupé pour l'achat de sulfate d'aluminium (résolution 21-06-04).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac prenne acte de l'octroi de contrat CHI-20222023 pour la fourniture et la livraison de sulfate d'aluminium pour la saison 2022-2023, par l'Union des municipalités du Québec, à Produits chimiques Chemtrade Canada ltée;

QUE soient autorisés les paiements à Produits chimiques Chemtrade Canada ltée pour les années et montants suivants, selon les quantités estimées :

Années	Prix unitaires	Montants approximatifs, plus les taxes applicables
2022	0,2289 \$	120 473,73 \$
2023	0,2314 \$	121 789,52 \$

**22-08-33 OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION D'UN
CAMION NACELLE D'ÉMONDAGE - APPEL
D'OFFRES 2228-TP**

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0246;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2228-TP, une seule entreprise a soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Altec Industries Ltd, soumissionnaire conforme, le contrat d'acquisition d'un camion nacelle d'émondage, pour un montant de 334 285 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2228-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.





22-08-34 OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION D'UN CAMION AVEC BOÎTE À COPEAUX - APPEL D'OFFRES 2236-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2022-0280;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2236-TP, deux entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'acquisition d'un camion avec boîte à copeaux, pour un montant de 122 837 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2236-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

22-08-35 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1008-009 - STATIONNEMENT HIVERNAL

Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux donne un avis de motion à l'effet que le Règlement 1008-009, modifiant le Règlement 1008 concernant la circulation afin de modifier les dispositions liées au stationnement hivernal, sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Elle dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public sur le site Internet de la Ville de Candiac.

22-08-36 DÉPÔT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1493 - PLANS ET DEVIS ET CONSTRUCTION DU CHALET À LA PLACE DE LA FONDERIE - CERTIFICAT SUR LE RÉSULTAT DU REGISTRE

À la suite de la tenue de registre les 8, 9 et 10 août 2022, la directrice des Services juridiques et greffière dépose à la présente séance son certificat sur le résultat de cette procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relativement au *Règlement 1493 décrétant des honoraires professionnels pour la conception de plans et devis ainsi que pour la construction du chalet de la place de la Fonderie et autorisant un emprunt de 506 000 \$ pour en défrayer le coût.*

Aucune personne habile à voter n'ayant apposé sa signature au registre, ce règlement est, par conséquent, réputé approuvé par les personnes habiles à voter de tout le territoire de la municipalité.

Le conseil prend acte de ce dépôt.





13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 39.


NORMAND DYOTTE
Maire


PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice





PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
Résolution 22-08-06

Attendu qu'en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

Attendu qu'une erreur cléricale apparaît au premier paragraphe de la résolution 22-08-06 adoptée par le conseil municipal à sa séance ordinaire du 22 août 2022.

Par conséquent, l'erreur cléricale apparaissant au premier paragraphe de ladite résolution est corrigée afin que les dates du *Sommet international de l'innovation en villes médianes* soient mentionnées comme étant du 25 au 27 octobre 2022 plutôt que du 25 au 27 août 2022.

En foi de quoi j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction ce 1^{er} jour du mois de septembre 2022.

Pascale Synnott, avocate
Greffière et directrice
Services juridiques